

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction Question n° 049  
de la Démocratie Locale et de la Politique de la Ville**

**Politique de la Ville**

**REF : DDLPV2016001**

**Signataire : MB-MG**

Séance du Conseil Municipal du 24/03/2016

RAPPORTEUR : Boualem BENKHELOUF

**OBJET : Signature de la convention de partenariat et de financement pour la « Médiation Sociale Partagée » entre la commune d'Aubervilliers (Maison pour tous Henri Roser) et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis.**

**EXPOSE :**

Aujourd'hui, la politique d'accès aux droits sociaux vise à trouver un équilibre entre le traitement à distance via l'utilisation des technologies de l'information et l'accueil de proximité.

Cette articulation participe à l'amélioration de la qualité de service à l'utilisateur et de la bonne gestion des moyens disponibles. Elle doit faciliter l'accès de tous les habitants aux services publics, réduire les inconvénients d'un éloignement des centres administratifs, aider à surmonter la complexité des démarches administratives grâce à la dématérialisation des procédures.

Pour mieux accompagner les allocataires, la Caisse d'allocations familiales a souhaité combiner son propre ancrage territorial avec un réseau partenarial en proposant à des structures de proximité de co-construire une démarche d'accès aux droits et aux services de la Caf pour leurs usagers : la médiation sociale partagée.

Le Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales a décidé de renouveler ce mode de collaboration par le lancement d'un nouvel appel à projet pour la période 2016-2017.

Dans le cadre de cet appel à projets, les objectifs sont :

- Faciliter l'accès aux droits et aux services publics de la Seine-Saint-Denis
- Accueillir les usagers allocataires et/ou potentiellement allocataires au sein d'un espace numérique de proximité,
- Rendre les allocataires plus autonomes en les accompagnants individuellement ou collectivement sur l'utilisation du site « Caf.fr », et de l'application mobile « Mon compte »,
- Mettre à disposition des allocataires les plus autonomes, un libre accès internet pour la consultation de leur compte, l'accès aux téléprocédures, la création d'une adresse mail,
- Aider et accompagner les allocataires dans la compréhension des courriers qui leur sont adressés par la caf,

- Orienter si besoin les usagers vers les autres modes de contact de la Caisse d'allocations familiales, plateforme téléphonique, bornes, agence familles),
- Accueillir les allocataires pour lesquels la Caf a identifié un besoin d'accompagnement sur les missions précitées.

En contrepartie, la Caf s'engage à :

- Assurer la formation continue des professionnels en contact direct avec le public et l'actualisation des connaissances en lien avec l'évolution de la réglementation de son application « caf.fr »,
- Mettre à disposition des outils de communication nécessaires : documentation actualisée, adresse mail spécifique de contact avec la Caf, identification d'un interlocuteur privilégié ....),
- Accompagner les structures retenues à la mise en œuvre de la médiation sociale partagée : rencontres sur site, organisation d'ateliers collectifs sur les fonctionnalités du caf.fr, animation du réseau de la Médiation sociale partagée

### **Ateliers au sein de la Maison pour tous Henri Roser**

La création d'un Espace Public Numérique, au sein de la Maison pour tous Roser, rendu possible en 2013 grâce au soutien financier de la Fondation chèque-déjeuner, est venu enrichir le projet social de la structure et constitue un projet fédérateur pour les services et les partenaires du quartier, qui doit permettre de développer les services de proximité et les activités de lien social proposés, au sein de la structure, aux habitants du quartier du Landy et de la Ville d'Aubervilliers.

L'Espace public numérique (EPN), composée de huit postes informatiques connectés au réseau internet, est mis à disposition des usagers de la Maison pour tous Roser et du quartier du Landy, autour des objectifs suivants :

- Permettre aux habitants du quartier de s'initier aux outils informatiques à travers des ateliers et faciliter leur accès aux démarches en ligne
- Faciliter l'accès aux démarches CAF en ligne en proposant un accès facile à un ordinateur, accompagner par un tiers au besoin
- Développement de l'espace public numérique et lutter contre la fracture numérique

La présente convention est conclue pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2017.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Maire à signer la convention de partenariat et de financement n° 16-039 A « Médiation Sociale Partagée » pour la Maison pour tous Henri Roser entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, au titre des années 2016 et 2017.

Imputation budgétaire : 301C – 7478.



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 24 MARS 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 24 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 Mars, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.**

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mmes TLILI Leïla, GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

**MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mmes ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et **\*Conseillers Municipaux délégués,****

**POUVOIRS :**

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Soizig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MERCADER Y PUIG Maria	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	<b>M. CECCOTTI-RICCI Roland</b>
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. Damien BIDAL

**Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne**

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie  
Locale et de la Politique de la Ville**

**Politique de la Ville**

**REF : DDLPV2016001**

**Signataire : MB-MG**

**OBJET : Signature de la convention de partenariat et de financement pour la «  
Médiation Sociale Partagée » entre la commune d'Aubervilliers (Maison pour tous Henri  
Roser) et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention de partenariat et de financement du « Médiation Sociale Partagée »  
entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers  
pour la Maison pour tous Roser,

Considérant l'intérêt pour la Commune de développer une action d'accompagnement des  
habitants du quartier à l'utilisation de l'informatique afin de faciliter leurs démarches  
administratives. Ce projet a pour objectif de lutter contre la fracture numérique,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** la maire à signer la convention de partenariat et de financement n° 16-039 A  
« Médiation Sociale Partagée » pour la Maison Pour Tous Roser.

**DIT QUE** : le financement de la Médiation Sociale Partagée alloué par la Caisse d'allocations familiales sera inscrit au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	fonction	Code dispositif
301C	7478	524	CAF

L'adjoint délégué  
Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 25/03/2016  
Publié le : 25/03/2016  
Certifié exécutoire le : 25/03/2016

L'adjoint délégué  
Anthony DAGUET

